

Pour un plurilinguisme dynamique dans un contexte multilingue



Jean-Claude Rédjémé

Université de Bangui, République Centrafricaine
jeanclauderedjeme@yahoo.fr

Reçu le 23-08-2014/ Évalué le 29-09-2014/Accepté le 28-11-2014

Résumé

Les communautés régionales en Afrique éprouvent de sérieux problèmes liés au multilinguisme qui les caractérise : 127 langues vernaculaires en Tanzanie (Mulinda, 2013 : 63), 250 en RDC (Kabale, 2013 : 34). D'où le recours à une *lingua franca* comme l'anglais ou le français au détriment des langues locales. A cet effet, Kateregga (2013 : 11) suggère une hiérarchisation des langues comme support pour la pratique d'un plurilinguisme stratégique, souple et modulable, capable de préserver un maximum de langues dans l'espace régional. Nikuze (2013 : 88) propose un « multilinguisme sociétal » qui consiste à avoir une masse critique de cadres et de techniciens capables de travailler dans les différentes langues importantes de la région. Cette étude vise à faire l'état des lieux des langues dans la région de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Est et des Grands-Lacs, à montrer les usages et les fonctions des langues dans la zone considérée, à soutenir l'idée d'un plurilinguisme intégrateur et dynamique.

Mots-clés : sociolinguistique, communautés, intégration, plurilinguisme

For a dynamic multilingualism in a multilingual context

Abstract

Regional communities in Africa are experiencing serious problems related to multilingualism that characterizes them: 127 indigenous languages in Tanzania (Mulinda, 2013: 63), 250 in the DRC (Kabale, 2013: 34). Hence the recourse to a lingua franca such as English or French at the expense of local languages. To this end, Kateregga (2013: 11) suggests a hierarchy of languages as a support for the practice of strategic multilingualism, flexible and adaptable, able to preserve as many languages within the regional area. Nikuze (2013: 88) proposes a "societal multilingualism", which consists of having a critical mass of managers and technicians able of working in different major languages of the region. With this in mind, this study aims to the inventory of languages in the region of Central Africa, East Africa and the Great Lakes; to show the uses and the functions of languages in the valued area; to support the idea of an inclusive and dynamic multilingualism.

Keywords: sociolinguistics, communities, integration, multilingualism

Introduction

L'Afrique noire est composée de plusieurs groupes ethniques, fondés sur quelques dénominateurs communs : un ancêtre, une histoire ou une langue. Dans le cadre de cette étude, c'est la langue qui fera l'objet de notre démonstration. En effet, elle se définit comme un code, en entendant par là la mise en correspondance entre des « images auditives » et des « concepts » (Ducrot, 1972 : 156). De façon simplifiée, c'est un système de signes oraux ou écrits qui permettent la communication entre les êtres humains.

Selon *Langues d'Afrique*¹, plus de mille langues sont parlées en Afrique. Hormis l'arabe, les langues d'Afrique qui comptent le plus de locuteurs sont le swahili, en Afrique centrale et orientale, et le haoussa au Tchad, au Niger et au Nigeria. De nombreux Africains, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, parlent plusieurs langues : la leur et celles de leurs voisins, ainsi que celles des anciennes administrations coloniales européennes dont ils se servent pour les échanges interafricains et internationaux.

Ce contexte multilingue est-il favorable à une intégration régionale ? Le multilinguisme serait défavorable à l'intégration et au développement harmonieux des communautés régionales. C'est pourquoi, dans ce travail qui se veut *sociolinguistique*², nous optons plus précisément pour une approche *macrosociolinguistique*³, celle qui porte sur un ensemble géographique important dont il s'agit d'étudier les usages linguistiques d'un point de vue social. Cela nous permettra de montrer comment parvenir à une *communauté linguistique* (Martinet, 1996 : 146) à partir d'un plurilinguisme adapté. En prélude à cette démonstration, nous ferons d'abord l'état des lieux des langues et montrerons les usages et les fonctions des langues dans la zone considérée.

1. Etat des lieux

Parlant des éléments d'analyse des situations de langage en Afrique noire francophone dans les années 70, (Dumont, 1995 : 9) évoque les catégories suivantes :

- Etats linguistiquement homogènes (Rwanda, Burundi) ;
- Etats linguistiquement hétérogènes mais possédant une langue dominante, soit démographiquement, soit sociologiquement (sängö en Centrafrique, fang au Gabon) ;
- Etats linguistiquement hétérogènes, sans langue dominante au niveau national (Tchad, Cameroun, Congo, RDC).⁴

Cette énumération permet de se rendre compte de la diversité des situations socio-linguistiques africaines. Le contexte multilingue de la région de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Est et des Grands-Lacs peut être illustré par le cas de la République démocratique du Congo, pays qu'on considère, à tort ou à raison, comme le premier pays francophone du monde, du fait que le français est sa langue officielle et qu'à ce titre son importante population est supposée parler cette langue⁵.

Dans *Le devenir du français en République démocratique du Congo et question de la norme*, Nyembwe et Matabishi montrent que la République démocratique du Congo dispose de 250 langues vernaculaires, que ce pays partage ses frontières avec neuf pays dont cinq comptent l'anglais parmi leurs langues officielles. Ces auteurs révèlent aussi « *la montée de certaines principales langues congolaises véhiculaires telles que le lingala et le swahili chez les jeunes locuteurs des centres urbains où le français assumait la fonction véhiculaire entre les Congolais d'origines linguistiques différentes.* » Les auteurs s'interrogent non seulement sur l'avancée de l'anglais dans le pays mais surtout sur la place de la langue officielle : la plus grande partie de la population rejette le français au profit de quelques langues nationales.

Selon ces auteurs, le régime de L. D. Kabila (1997-2001) avait rendu public un projet de constitution, le 10 février 1999, dont voici la teneur de l'article 7 : « *La liberté de langue est garantie. Les quatre langues nationales sont le ciluba, le kikongo, le kiswahili et le lingala. Sans préjudice des langues nationales, les langues officielles sont le français et l'anglais. Les autres langues du pays font partie du patrimoine culturel congolais dont l'État assure la protection et la promotion. La loi fixe les modalités d'application de la présente disposition.* ». Les auteurs affirment que ce projet de constitution n'a été ni promulgué, ni appliqué. Cette attitude traduit, sans doute, l'impuissance des autorités congolaises face à un dilemme : comment imposer deux langues officielles (occidentales) et, en même temps, promouvoir les langues nationales ?

Cet exemple montre à suffisance que certains pays de la région éprouvent d'énormes difficultés quant à la gestion des *conflits linguistiques* qui se posent : concurrences entre les langues officielles (occidentales), entre les langues officielles et les langues nationales.

1.1. Des langues vernaculaires

Les langues vernaculaires sont les langues maternelles qui servent à la communication à l'intérieur des groupes ethniques (Dumont, 1995 : 9). Cependant, il n'est pas possible de connaître le nombre de locuteurs en raison de l'urbanisation galopante qui joue en leur faveur. De très nombreuses langues ne sont utilisées que par quelques milliers, voire quelques centaines de personnes. En moyenne, une langue africaine compte environ 200 000 locuteurs. Seules une douzaine de langues sont employées

par plus d'un million de locuteurs. Les langues africaines ayant une littérature écrite sont très peu nombreuses. En revanche, la majorité d'entre elles possèdent une riche littérature orale traditionnelle⁶.

La colonisation et l'ouverture de l'Afrique sur le monde ont fait reculer plusieurs langues d'Afrique devant les grandes langues européennes. De même, la création des États indépendants et la nécessité de privilégier une ou plusieurs langues nationales déjà majoritaires en a marginalisé d'autres. Pourtant, en dépit de la multiplication des contacts avec l'Europe et les États-Unis, de nombreuses langues africaines devraient rester en usage encore longtemps. Au fur et à mesure que l'Afrique se développe, un nombre croissant de locuteurs de langues mineures seront probablement amenés à apprendre au moins une langue africaine majeure et éventuellement une langue européenne. Mais l'usage de la langue maternelle, que ce soit dans le cercle familial ou dans les affaires du village et de la tribu, pourrait, dans certains cas, se maintenir beaucoup plus longtemps qu'on ne le croit parfois.

Le danger le plus grave que courent actuellement les langues africaines comportant un faible nombre de locuteurs est leur disparition, à la suite de conflits armés, de famines ou d'épidémies. Or, « *Les langues indigènes offrent un ingrédient important sous base de laquelle les représentations socioculturelles des enfants peuvent être construites. Les élèves en ont besoin pour construire leur confiance de soi mais aussi pour forger l'esprit de créativité.* » (Kateregga, 2013 : 18). De son côté, Tshiamalenga (1989 : 507) défend la thèse selon laquelle « *une philosophie authentiquement africaine ne peut se faire qu'à partir des langues et problématisations africaines en dialogue avec d'autres problématisations dans le monde.* » Mais force est de constater que les langues locales ne sont pas perçues comme « *des instruments des droits de l'homme ni comme outil d'identité culturelle ni comme facteur d'union nationale ou de développement* ». Cependant, certains pays procédant par la hiérarchisation des langues, parviennent à retenir quelques langues susceptibles de jouer des rôles de hautes fonctions (éducation, commerce, emploi, administration, etc.).

1.2. Des langues nationales et/ou officielles

En Afrique noire francophone, l'ensemble des langues d'origine africaine dans un pays sont dites langues nationales. Or, dans les pays africains d'expression anglaise, ce terme réfère à une langue qui assure une fonction institutionnelle pour un pays donné (Kateregga 2013:15). Nous trouvons ces définitions inopérantes. C'est pourquoi nous optons pour celle de Kadmon⁷ : langue dont l'usage est répandu et courant, dans l'ensemble d'un pays donné ou dans une partie de son territoire. Elle peut avoir, ou non, le statut de langue officielle.

Quant à la *langue officielle*, elle désigne, selon Kadmon, la langue ayant un statut légal au sein d'une communauté politique légalement constituée, tel un État ou une partie d'État, et utilisée comme langue de l'Administration. La langue officielle peut être choisie ou non parmi les langues nationales du pays.

En effet, dans la plupart des cas, les pouvoirs africains mettent en place des politiques linguistiques (ensembles des décisions politiques prises pour la gestion d'une situation linguistique) qui, paradoxalement, « *ont tendance à remplacer le faire par le dire* ». C'est-à-dire que les décisions prises demeurent généralement sans effet. Par exemple, à l'occasion d'un séminaire sur le système éducatif centrafricain en 1982, de nombreuses recommandations ont été consacrées à la promotion du sängö comme langue d'acquisition du savoir et comme langue de travail en Centrafrique. Mais on se rend bien compte aujourd'hui que la véritable langue de pouvoir, social et économique, demeure le français. D'où cette remarque assez percutante de Boubacar Kane (Dumont, 1995 :11) :

L'histoire a favorisé l'implantation et le développement du français en Afrique ; elle a interdit pendant longtemps, et encore maintenant, l'apprentissage et l'utilisation des langues naguère vernaculaires, devenues nationales, sans rien de national dans cette appellation qui pousse à confondre langue nationale et langue officielle. Là où le français parfait et figole ses méthodes d'enseignement, dans un luxe de moyens humains, matériels, financiers, les langues africaines demandent le droit de naître.

Dans le champ de notre étude, on peut distinguer trois catégories de pays : ceux n'ayant pas de langues nationales comme l'Uganda, ceux ayant une seule langue nationale comme la République centrafricaine et ceux disposant de plusieurs langues nationales comme la RDC.

1.3. Des langues transnationales

En Afrique, les *langues transnationales* sont celles qui permettent l'intercompréhension dans un pays multilingue d'une part, la communication entre les peuples de différents pays, d'autre part. Elles permettent l'ouverture sur le monde. Il s'agit notamment des langues léguées par la colonisation. Elles ont généralement le statut de langues officielles. C'est ainsi que l'absence de langues nationales pouvant assurer des fonctions « institutionnelle » et « véhiculaire » amène certains pays à recourir à l'anglais ou au français. C'est le cas de l'Uganda qui utilise l'anglais.

Dans nombre de capitales d'Afrique francophone, la langue de Voltaire a pu s'imposer comme *lingua franca*, permettant à des centaines d'ethnies de se mettre d'accord sur l'usage d'une langue, d'avoir un terrain d'entente. Par exemple, à Abidjan, la capitale

économique ivoirienne, l'on préfère parler le français plutôt que de donner la primeur à telle ou telle autre langue⁸. Cette politique linguistique soutenue par le président Houphouët Boigny vise à annihiler les clivages ethniques et à préserver l'unité nationale.

C'est que, par ailleurs, les langues transnationales sont considérées comme des langues pouvant favoriser la réussite sociale.

2. Usages et fonctions des langues

2.1. Fonction véhiculaire

Selon Kadmon, une langue véhiculaire est une langue servant d'instrument de communication entre les membres de différentes communautés linguistiques. Dans un sens un peu plus restrictif, on appelle langue véhiculaire toute langue utilisée dans les relations commerciales ou autres, par des populations dont les idiomes respectifs ne permettent pas de se comprendre. Une langue jouant un tel rôle est appelée *lingua franca* dans le contexte anglo-saxon. En République centrafricaine, le français, depuis l'époque coloniale, puis le sängö, depuis 1964, correspondent à cette définition, car ils ont été utilisés successivement pour résoudre le problème de l'intercompréhension entre les différentes communautés linguistiques. C'est pour cette raison que le sängö est considéré comme la langue de l'unité nationale.

Il convient de noter que la fonction véhiculaire du français en République centrafricaine est en perte de vitesse devant le sängö. Contrairement à leurs aînés qui ne s'exprimaient qu'en français dans le cadre scolaire et universitaire, les élèves et étudiants de la nouvelle génération ne communiquent, entre eux, qu'en sängö.

2.2. Fonction institutionnelle

La fonction institutionnelle définit l'utilisation d'une langue par les pouvoirs étatiques pour s'adresser à leur population. Dans cette perspective, une langue jouant ce rôle sera utilisée dans les écoles, dans les médias, dans les échanges publics, administratifs et internationaux. Ce rôle est assuré, dans la plupart des pays, par les langues européennes d'adoption.

2.3. Fonction sociale et identitaire

La langue vernaculaire (celle appartenant originellement et exclusivement à un territoire donné) et la langue maternelle (première langue apprise au sein de la famille) ne servent pas seulement à nommer les réalités du monde par leurs locuteurs mais,

surtout, à marquer leur appartenance au groupe social auquel ils s'identifient. Makomo Makita (2013 : 54) montre que leur fonction sociale est essentiellement d'intégration. Dans certains contextes, ces langues ont un rôle positif de reconnaissance et qui peut aider à trouver un emploi, à réussir à un concours ou à un examen. D'où la naissance de l'expression « points ethniquement transmissibles » en milieu universitaire. Toutefois, poursuit l'auteur, ces mêmes langues exposent leurs locuteurs au rejet, de la part des locuteurs, d'autres langues qui leur sont parfois hostiles. Bref, les langues locales assument la fonction sociale d'identification et d'intégration aux groupes dont elles sont des idiomes. La fonction économique des langues n'est pas à écarter.

2.4. Fonction économique

Les langues ont une fonction économique. Selon Nikuze (2013 : 90), les langues africaines ne sont pas que de simples outils de communication, mais aussi des langues à potentialités économiques certaines. L'auteur montre que la reconnaissance et le respect de la diversité linguistique et culturelle contribue à la résolution des conflits et au développement social, grâce à la mobilisation de l'ensemble de la population et favorisent les activités socioéconomiques régionales. Il ajoute que ceci est dû au fait que l'éducation en langues maternelles aide une masse importante de personnes à accéder à l'information, à la connaissance et à la technologie, ce qui contribue à la prospérité économique et à l'enracinement de la paix et de la démocratie. Ainsi donc, la libre circulation des hommes et des facteurs de production à l'intérieur de la communauté seraient difficiles si les pays concernés n'adoptaient pas un cadre commun de gestion des politiques linguistiques.

Un article publié en ligne parle de jeunes étudiants sud-africains qui manifestent le désir de se rendre en RDC pour un séjour linguistique. Leurs motivations sont avant tout pratiques, liées aux opportunités d'affaires en Afrique francophone et notamment en RDC. Les sociétés Sud-africaines, attirées notamment par le potentiel minier de ce pays, recourent, pour satisfaire à des cours de langue organisés par l'Alliance française. Le directeur raconte :

Nous avons fait venir tous les ministères sud-africains concernés par l'étranger, les Affaires étrangères, les Douanes, les Finances, le Tourisme, l'Education. Nous leur avons demandé quels étaient leurs besoins en langues et le français est arrivé en tête, suivi par le portugais, le mandarin, l'espagnol et le swahili⁹.

Comme ont le voit, les langues ont une fonction économique indéniable. Elles ont aussi une fonction critique.

2.5. Fonction critique

Dans notre article sur *L'appropriation et la carnavalisation du français en Centrafrique*, nous avons montré que, selon la logique du carnaval, certains mots ou expressions du français sont employés avec des sens différents de ceux que nous proposent les dictionnaires de la langue française, ceci pour exprimer la critique sociale. Cette dimension s'applique à toutes les langues, à l'instar du sängö. L'émission radiophonique en langue sängö, du groupe dénommé *Linga théâtre*, qui passe régulièrement sur radio Ndèkè Luka, est une émission qui dénonce les tares de la société centrafricaine sur un ton humoristique, avec des comédiens de talent. Par exemple, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le groupe a présenté un sketch dans lequel nous avons retenu une phrase intéressante. A propos de l'absence des handicapés dans le gouvernement, l'un des acteurs déclare : « *Ala yé ti mou à wazin na ya ti ngourougbia apé ti tènè tongana aga choni ala kpé io !* ». (Le gouvernement n'a pas besoin de personnes handicapées en son sein parce qu'en cas de fuite, celles-ci la gêneraient). Il s'agit en fait d'une critique à l'égard des dirigeants qui ne pratiquent pas la bonne gouvernance et qui sont prêts à prendre la fuite pour aller se réfugier à l'étranger en cas de coup d'État, abandonnant ainsi le peuple à son triste sort.

Dans cette série de fonctions, nous pouvons ajouter, à l'instar de Baka (2005 : 114-115), que l'utilisation des parlers africains, vernaculaires et véhiculaires, permet de :

- démocratiser l'enseignement dans la mesure où elle augmente le taux de scolarité, limite les échecs ou les abandons scolaires et endigue de ce fait l'analphabétisme ainsi que l'exode rural;
- démocratiser la vie politique puisqu'elle favorise une plus grande participation de la population donc une implication plus importante de celle-ci dans le développement et l'avenir du pays;
- préserver la diversité culturelle qui est source d'enrichissement.

Après l'exposé des usages et des fonctions des langues, il nous faut maintenant illustrer le concept de *plurilinguisme dynamique* et montrer en quoi il constitue un principe intégrateur.

3. Pour la promotion d'un plurilinguisme dynamique

Il convient de distinguer *multilinguisme* du *plurilinguisme*, termes souvent employés comme synonymes. D'après Dumont (1995 : 5), « *la coexistence de plusieurs langues dans un pays semble être un phénomène général : on nomme cela le bilinguisme ou le plurilinguisme, selon le nombre de langues en contact.* »

Baka (2005 : 98), quant à lui, considère le sujet africain comme étant virtuellement multilingue. Il utilise généralement, avant tout apprentissage scolaire, deux parlers : celui de ses parents ('langue maternelle' ou mieux langue 1^{ère}) et celui dont sa communauté d'origine se sert pour une plus large communication (langue véhiculaire ou mieux langue 2^{nde}). C'est ce qu'il appelle bilinguisme (ou multilinguisme) social de type afro-africain.

Pour nous, le terme multilinguisme désigne la situation d'un pays où coexistent plusieurs langues. Le plurilinguisme, en ce qui le concerne, renvoie à une société composée d'individus majoritairement plurilingues, c'est-à-dire parlant plusieurs langues. Celui qui parle plusieurs langues est appelé plurilingue ou polyglotte.

A ce niveau, une autre précision s'impose concernant le terme bilinguisme employé chez ces deux auteurs. Dans l'usage courant, est bilingue celui qui est censé manier avec une égale aisance deux langues nationales (Martinet, 1996 : 146). Dans cette perspective, on ne peut pas parler de bilinguisme en Centrafrique : le français est la langue officielle, alors que le sängö est la langue nationale.

Il sied de souligner que la conception anglo-saxonne privilégie le multilinguisme dans le but d'imposer l'anglais comme une solution miracle pour maintenir la cohésion sociale dans une société éclatée en une multitude de groupes, de tribus, d'identités, de langues, comme c'est le cas dans beaucoup de pays africains (Nkejabahizi, 2013 : 99).

Cette clarification étant faite, il est urgent de faire remarquer que certains auteurs préconisent le plurilinguisme comme solution à l'intégration régionale. Partant de l'expérience sud-africaine où 11 langues ont été retenues parmi les 80 langues du pays pour accomplir les 'fonctions officielles' du pays, Kateregga (2013 : 17-18) affirme : « *Quant à l'Ouganda, si ce pays a réussi à identifier cinq grandes familles linguistiques (luganda, luo, runyakitara, ateso et akarimojong/lugbara), il n'est pas encore arrivé, pour autant, au stade de les classifier toutes comme 'langue officielles' de peur que cela puisse produire des sentiments de marginalisation chez certaines communautés linguistiques.* »

Selon Forestier (2013 : 25), la Communauté Est-Africaine (CEA) et la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) comptent environs 450 langues parlées. À ce titre, « *un plurilinguisme égalitariste serait non seulement totalement artificiel, mais aussi inutilement coûteux et un vrai danger pour l'efficacité du processus d'intégration. D'où l'importance qu'une langue commune, d'échange, parlée dans tous les pays de ces deux ensembles sous-régionaux, soit privilégiée pour faciliter, la communication, notamment entre eux et soutenir le processus d'intégration.* »

Il ressort de ce qui précède que la solution présentée par Kateregga comporte des limites, dans la mesure où elle prend en compte plusieurs familles linguistiques qui, finalement, n'ont pas donné le résultat escompté. Quant à l'approche de Forestier, elle paraît judicieuse. Cependant, elle ne tient pas compte des spécificités, étant donné que chaque pays présente un contexte linguistique particulier. C'est pourquoi nous proposons une démarche qui consiste à définir d'abord des possibilités linguistiques pour la cohésion sociale à l'intérieur de chaque pays de la région avant d'en proposer pour l'intégration régionale.

3.1. Cas des pays ne disposant pas de langues nationales

Un pays ne disposant pas de langue nationale, à l'instar de l'Uganda, fera appel à une *lingua franca* comme l'anglais pour assurer les fonctions institutionnelle et véhiculaire (Le Rwanda dispose d'une langue nationale en effet). Cette langue sera utilisée dans l'enseignement, dans l'administration, dans les médias et permettra de s'ouvrir au monde. Cette situation présente un danger : c'est « l'uniformité linguistique, c'est à-dire une société où tout le monde ne parlerait que l'anglais et ne penserait que "British" » (Nkejabahizi, 2013 : 103). Un autre problème lié à l'absence d'une langue nationale est la marginalisation. Comme disait Kateregga à propos de l'Uganda, « l'emploi de l'anglais est réservé à l'élite ugandaise vivant surtout dans les régions urbaines. Or plus de la moitié de la population vit à la campagne ». Il importe donc pour ce pays de choisir une langue nationale susceptible d'assurer la fonction unificatrice pour leur population, en partant du principe d'inégalité :

De fait, l'établissement de politiques linguistiques réalistes et intégratrices exige la reconnaissance de l'inégalité entre les langues comme principe organisateur fondamental de l'interaction linguistique à l'échelle mondiale (Calvet, 1999). Assez naturellement, cette inégalité « écolinguistique » fondamentale se retrouve au niveau régional et doit être non seulement reconnue mais aussi prise en compte afin d'établir des politiques linguistiques cohérentes avec les priorités de l'intégration régionale (Forestier, 2013 : 25).

3.2. Cas des pays disposant d'au moins une langue nationale

Dans une étude sur l'état des lieux du français en République Démocratique du Congo, Nyembwe (2010) affirmait que le français était en danger parce que la jeunesse en avait changé la perception et que cette jeunesse le pratiquait de moins en moins et de plus en plus mal. Ce constat, qui s'applique aussi à d'autres pays francophones d'Afrique, est révélateur, non pas seulement d'un désintérêt pour le français, mais

surtout d'un problème d'adaptation à une langue imposée, considérée comme un facteur de marginalisation sociale pour la majorité de ceux qui ne maîtrisent pas le code de cette langue. Cette situation est sans conteste l'une des causes des tensions sociales en Afrique. Nous illustrerons cette idée en partant du cas de la République centrafricaine.

Comme nous l'avons souligné ailleurs (Rédjémé, 2013 : 142), le sängö, langue locale, a été choisi parmi tant d'autres par les missionnaires européens pour cause d'évangélisation : la Bible ainsi que les cantiques religieux ont été traduits en sängö. Très vite, cette langue va s'imposer dans tout le pays. Si l'on en croit Jeannine Gerbault (1988 : 3), « *avant d'acquérir le statut de langue nationale en 1964, le sängö était devenu une lingua franca sur une bonne partie du territoire* ». Aujourd'hui, cette langue est parlée par la quasi-totalité des habitants du pays ; c'est aussi, selon cet auteur, la langue première de beaucoup d'enfants nés à Bangui, et elle est acceptée comme symbole de l'identité nationale par l'ensemble des citoyens du pays. Elle est utilisée fréquemment avec le français dans les discours politiques : les interventions radiodiffusées ou télévisées de tous les chefs d'État se font en français et en sängö. Cependant, l'importance accordée au français n'est pas celle réservée au sängö. En effet, le sängö, en dépit de son double statut de langue nationale et de langue officielle, est relégué au second plan, d'autant plus qu'une hypothèse non fondée, combattue par le linguiste centrafricain Diki-kidiri, stipule que « *tout travail sur le sängö contribue nécessairement à diminuer l'influence française en R.C.A.* ».

C'est ici que se justifie le concept de diglossie (Dumont, 1995 : 82), qui rend compte de la situation où deux langues sont en conflit : « *Il y a conflit quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée.* » Les langues maternelles ayant été écartées du champ de bataille, le combat est donc engagé entre le français et le sängö.

Ainsi, la grande considération accordée au français dans l'espace institutionnel, socioprofessionnel et éducatif crée un rapport d'inégalité et une insécurité linguistique se traduisant soit par l'hybridation (mélange de plusieurs codes linguistiques), soit par la carnalisation (déformation populaire du sens des mots), soit par des crises sociales. Les propos de Forestier (2013 : 24) sont plus qu'édifiants :

Le sentiment de ne pas réussir à s'intégrer dans un nouveau cadre sociolinguistique exogène, de ne plus se reconnaître dans aucune culture, mais surtout la frustration d'être privé de parole faute d'outil linguistique pour exprimer ce que l'on ressent. Tous ces éléments pourraient générer des comportements violents, notamment chez les jeunes. Or dans une région politiquement instable comme l'Afrique centrale et

orientale, cette frustration, alimentée par d'autres éléments bien sûr, pourrait être amenée à se transformer en violence sociale et politique de masse. De fait, face à une uniformisation artificielle des modes de vie et de pensée imposée d'en-haut par une administration à la légitimité démocratique contestable ou par un groupe dominant, les révoltes et les nationalismes forcenés ne tarderaient sans doute pas à surgir, menaçant le processus d'intégration régionale lui-même.

En effet, en République centrafricaine, les conséquences de la déperdition scolaire sont graves : les exclus du système éducatif entrent en rébellion contre les régimes supposés être à l'origine de leur malheur. Les phénomènes *Séléka* et *Anti-balle AK* en sont une démonstration.

Djotodja, le chef de la rébellion *Séléka*, disait que l'effectif de ses troupes, au départ, était de 5000 hommes. Mais dans leur progression pour la prise du pouvoir à Bangui, cet effectif est passé à 20 000. C'est dire que plusieurs jeunes désœuvrés ont regagné leur rang, dans l'optique d'être intégrés dans l'armée. Rappelons qu'en 2012, sous le règne du président Bozizé, un appel à candidatures avait été lancé en vue du recrutement de 5000 soldats. Les frais de dossier s'élevaient à 5000 FCFA. Plus de 10 000 candidatures avaient été enregistrées. Après les tests de sélection, les candidats refusés avaient organisé une marche de protestation. C'est ainsi que la statue du président Bozizé, qui figurait parmi celles des anciens chefs d'État, avait été détruite : ce qui présageait sa chute.

Face aux exactions commises par la *Séléka* sur la population centrafricaine, des groupes d'auto-défenses constitués de jeunes villageois, qui luttaient autrefois contre les *zaraquinas* (coupeurs de routes), ont décidé d'organiser une sorte de résistance à l'aide de fusils de chasse traditionnels. La particularité de cette milice réside dans le fait qu'elle utilise des fétiches appelés *Anti-balle AK*, censés les rendre invulnérables aux balles de l'*Arme Kalachnikov*. Aujourd'hui, l'insécurité règne dans tout le pays, malgré la présence des forces onusiennes. A Bangui notamment, les cas de braquages, de jour comme de nuit, sont monnaie courante : la plupart des jeunes désœuvrés se réclament de cette milice et utilisent les armes de guerre comme un moyen de survie.

Voilà pourquoi la problématique suivante, soulevée à l'occasion de l'appel à contribution sur *La sociolinguistique en / d'Afrique*, nous paraît assez pertinente :

Pour ce qui est des pays africains qui ont de grandes langues véhiculaires comme les deux Congo avec le lingala et le kiluba, l'arabe dialectal dans les Etats du Maghreb, le sängö en République centrafricaine, le wolof au Sénégal, etc., n'y a-t-il pas lieu d'envisager la sociolinguistique urbaine, quand on sait avec Calvet (2000) que les centres urbains absorbent les plurilinguismes et recrachent les monolinguisms¹⁰?

En d'autres termes, le plurilinguisme doit être promu, les langues nationales véhiculaires doivent être valorisées, adoptées comme langues d'enseignement à côté des langues de communication internationale comme le français. Ainsi, les élèves défailants en français peuvent avoir une seconde chance pour se faire valoir dans une langue nationale bien maîtrisée. Ceci permettrait une meilleure intégration sociale des jeunes et éviterait la délinquance juvénile. Or, plus de cinquante ans après les « indépendances », la situation des langues africaines continue de creuser les inégalités dans les domaines des sciences, des techniques et de la technologie. Ce déséquilibre entre les langues officielles, héritées de la colonisation, et les langues africaines, loin de faciliter un partage meilleur des connaissances et pratiques modernes, met en péril toute tentative significative des populations de participer aux décisions politiques d'une part, et d'autre part empêche l'amélioration des leurs conditions de vie¹¹.

3.3. Cas des pays disposant de plusieurs langues nationales

En ce qui concerne les pays disposant de plusieurs langues nationales, nous précisons le choix de la langue la plus populaire du pays pour assumer la fonction de langue nationale. À propos de la RDC, Kabale (2013 : 34) affirme que « *le lingala, la langue de l'armée depuis l'époque coloniale jouit d'un statut particulier en RDC, la plupart des Congolais s'expriment parfaitement ou imparfaitement dans cette langue...* » Alors, pourquoi ne pas faire du lingala la seule langue nationale ? Le principe d'inégalité, évoqué plus haut, permet justement de valoriser le lingala au détriment des autres langues nationales. En effet : « *On s'aperçoit, à ce propos, que toutes les langues africaines n'ont pas la même vitalité, c'est une loi naturelle et il n'y a pas lieu de s'en désoler et de le déplorer. Certaines d'entre elles, à l'évidence, s'essoufflent, d'autres connaissent une expansion tout à fait remarquable.* » (Dumont, 1995 : 91).

Nous venons de voir trois cas de figure, avec des propositions visant l'intégration et la cohésion sociale à l'intérieur de chaque pays. Il convient maintenant d'envisager une possibilité linguistique pouvant fédérer tous les pays de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Est et des Grands-Lacs.

3.4. Vers une langue régionale

À la clôture de la *Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique*, le ministre de l'Enseignement supérieur du Zimbabwe, I. Chombo, a fait une observation qui s'inscrit bien dans notre logique. Plaidant en faveur du plurilinguisme, il a déclaré qu'il fallait réexaminer la politique linguistique afin de développer les langues africaines au niveau national et régional en leur donnant le statut de langues de travail dans les sphères économique, politique et sociale. Cette stratégie doit en

même temps permettre de promouvoir l'unité nationale, la paix et la stabilité. Elle doit aussi faciliter la communication entre les États africains, en utilisant non seulement les langues coloniales, mais aussi les langues africaines parlées dans plusieurs pays. Pour atteindre ce but, il faut donner un statut à toutes les langues de chaque pays, en définissant clairement celles qui sont considérées comme officielles, nationales sans être officielles ou locales, ainsi que les langues employées à des fins liturgiques ou autres, sans abandonner pour autant l'anglais, le portugais et le français qui sont pour l'Afrique les langues de la communication internationale aux niveaux national et panafricain, ainsi qu'aux niveaux local et régional.

Ainsi, convient-il de retenir une langue disposant d'un statut régional dont le but serait de permettre une interconnexion entre les différents pays constituant cette entité. En d'autres mots, une langue de communication et de grande diffusion entre personnes de langues maternelles différentes. A ce titre, le swahili peut valablement jouer ce rôle, d'autant plus qu'il est parlé par la majorité des populations de la zone concernée (Congo, Tanzanie, Burundi, Rwanda, Uganda, Kenya). Les pays qui ne l'utilisent pas, comme la République centrafricaine, devront l'intégrer dans leur politique linguistique. Cela veut dire que le swahili doit devenir une langue d'enseignement et de recherche scientifique.

Mais contrairement aux propositions complexes de Baka (2005 : 108-112) à propos de la République du Congo, qui consiste à enseigner certains parlers vernaculaires au primaire, 4 parlers véhiculaires au secondaire inférieur, etc., nous suggérons plutôt l'enseignement de trois langues, du primaire à l'université : une langue nationale, une langue régionale et une langue héritée de la colonisation. Cette option paraît plus réaliste.

Pour constituer une communauté linguistique digne de ce nom, il faut nécessairement une politique linguistique forte de la part des États membres. Il faut des actions communes, passant par une étude de faisabilité, un programme à moyen et à long terme, la création des centres de documentation et de recherches consacrés au swahili, la vulgarisation du dictionnaire de swahili, la mise en place d'une méthodologie de son enseignement, des moyens humains et matériels (didactiques) adéquats. Ce projet devra être soutenu financièrement d'abord par l'Organisation Internationale de la Francophonie car :

« L'évolution du français en Afrique fera évoluer le nombre des francophones dans le monde de 220 millions aujourd'hui à environ 700 millions en 2050, selon l'OIF. Comment ? Par la transmission du français aux nouvelles générations grâce à la démocratisation de l'éducation et le développement de l'enseignement bilingue qui prend en compte les langues maternelles¹². »

Il devra ensuite être soutenu par l'Union Africaine, parce que son programme de réforme linguistique « *préconise une renaissance des langues africaines pour jouer un rôle grandissant dans le domaine de la recherche et de la publication, de la science et de la technologie, des programmes de l'alphabétisation au niveau rural, mais aussi dans le domaine de la dissémination des connaissances et de l'information.* » (Kateregga, 2013 : 18). Enfin, il devra être soutenu par les Nations Unies car selon l'article 29 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression* », l'opinion étant nécessairement véhiculée à travers une langue donnée.

Conclusion

Nous avons essayé, dans cette étude, de montrer les difficultés auxquelles sont confrontés les pays de la région de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Est et des Grands Lacs, caractérisés par le multilinguisme. Comme il est utopique d'intégrer toutes les langues de la région dans les programmes scolaires et universitaires, compte tenu de leur nombre élevé, l'idéal serait que chaque individu, appartenant à cette entité, puisse parler au moins trois langues. À ce titre, il convient, pour chaque pays, de mettre en valeur une langue nationale susceptible de favoriser la cohésion sociale, d'adopter une langue régionale, en l'occurrence le swahili, pour faciliter la communication entre les États et soutenir le processus d'intégration régionale, d'adopter ou de consolider une langue de communication internationale, comme le français, en vue de son ouverture sur le monde. C'est cette *trilogie linguistique* que nous appelons *plurilinguisme dynamique* : elle permet à la fois de disposer de lettrés africains en langues africaines et de réduire les tensions sociales récurrentes dans la région de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Est et des Grands Lacs.

Bibliographie

- Baka, J. 2005. « Problématique pour une meilleure gestion du multilinguisme social de type afro-européen en Afrique au sud du Sahara ». *Afrika Focus*, n°1-2, p.95-118.
- Ducrot, O., Todorov, T. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Seuil.
- Dumont, P., Maurel, B. 1995. *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*. Paris : EDICEF/AUPELF.
- Forestier, M.-A. 2013. « Un multilinguisme au service d'une intégration régionale ambitieuse et durable en Afrique des Grands Lacs et de l'Est ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°2, p. 21-31.
- Gerbault, J. 1988. L'écrit dans la société centrafricaine. In : *Espace francophone*. Montréal : Département de Lettres modernes, Université de Bangui.
- Kateregga, A. 2013. « Résoudre le problème de plurilinguisme en Ouganda : une politique de planification linguistique mal partie ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°2, p.11-20.
- Kiloshlo Kabale, S. 2013. « Comment gérer le multilinguisme et le plurilinguisme dans les universités des Grands lacs et de l'Afrique centrale. Cas de la RD Congo ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°2, p.33-43.

Makomo Makita, J.-C. 2013. « La politique linguistique de la RDC à l'épreuve du terrain : de l'effort de promotion des langues nationales au surgissement de l'entrelangue ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°2, p. 45-61.

Martinet, A. 1996. *Éléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin.

Mulinda, A. 2013. « Abandon du cours de français au secondaire en Tanzanie : représentations d'élèves et d'enseignants ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°2, p.63-74.

Nikuze, E. 2013. « Economie des langues et intégration régionale dans la zone CEPGL-CEA ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°2, p.83-98.

Nkejabahizi, J.C. 2013. « Rwanda : la guerre des langues n'aura pas lieu, il n'y aura que des victimes ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°2, p.99-111.

Nyembwe Ntita, A. 2010. « Le français en République démocratique du Congo. Etat des lieux ». *Le français en Afrique*, n°25, p. 5-17.

Rédjémé, J.-C. 2013. « Appropriation et carnavalisation du français en Centrafrique ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°2, p. 141-153.

Tshiamalenga Ntumba, 1989. *Philosopher en et à partir des langues et problématiques africaines*. In : *Les peuples bantu : migrations, expansion et identité culturelle*. Paris : l'Harmattan.

Notes

1. "Afrique, langues d'." Microsoft Encarta 2009.
2. La sociolinguistique est la branche de la linguistique qui étudie les interactions entre les langues et la société ou la structure sociale. Elle s'intéresse à l'influence de la société sur la langue et vice versa.
3. Voir à ce sujet le chapitre premier de l'ouvrage de Pierre Dumont et Bruno Maurel, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, p.9.
4. Nous avons sciemment omis certains pays, car ne faisant pas partie de notre champ d'analyse. Ceci, pour renforcer la teneur de nos observations.
5. <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/27/NYEMBWE%20NTITA-MATABISHI.pdf>. [Consulté le : 5 mai 2014].
6. "Afrique, langues d'." Microsoft Encarta 2009.
7. <http://www.divisionfrancophone.org/DivFranco/pdf/kadmon.pdf> (Consulté le : 16 octobre 2014)
8. <http://www.slateafrique.com/403359/ces-sud-africains-qui-parlent-français>. (Consulté le : 12 mai 2014)
9. Idem.
10. La sociolinguistique en /d'Afrique. Enjeux et perspectives, *Framonde*, 19 mars 2014.
11. Rapport final de l'Unesco relatif à la *Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique*, tenue à Harare au Zimbabwe, du 17-21 mars 1997, par la section du patrimoine immatériel, 2006.
12. http://fr.wikipedia.org/wiki/Francophonie#.C3.89volution_du_nombre_de_francophones_en_2010. [Consulté le : 23 juin 2014].